

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p>Nombre de membres : Afférents au Conseil : 21 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 26</p> <p>Date de la convocation : 29 novembre 2023</p> <p>Date d'affichage : 4 décembre 2023</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p style="text-align: center;">Séance du 13 décembre 2023</p> <p>L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Nicolas CHOCHOY</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Gabin LORGNIER - Sandrine LORIO - Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Monique VALENTIN – Patrick POTEL - Anthony BARBIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Hugues LAVOGIEZ – Estelle FOSSETTE – Ludovic COCQUEMPOT</p> <p>Absents : Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Estelle LECOFFRE (pouvoir à Annick CROQUELOIS) - Anne GOMBERT (pouvoir à Anthony BARBIER) - Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Jérôme LEBOUCHER</p>
--	--

2023/49

OBJET DE LA DELIBERATION : AIDE FINANCIERE AUX ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE DE LA LIETTE DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DE NEIGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Groupe Scolaire de la Liette organise une classe de neige pour le début d'année 2024.

80 élèves de CM1 et CM2 (36 CM1 et 44 CM2) partiront du 10 mars 2024 au 16 mars 2024 au centre de vacances de Rechastel à la Bréole, dans les Alpes de Haute-Provence.
Le coût total du voyage par enfant s'élève à 510.00€.

Des actions et demandes de subventions sont réalisées par les membres de l'APE du Groupe Scolaire de la Liette dans le but de réduire le coût par élève.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'apporter une aide financière aux élèves du Groupe Scolaire de la Liette participant au voyage, à hauteur de 100.00€ par élève.

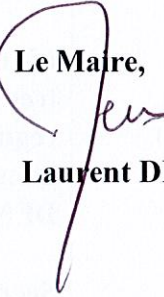
Après avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire susmentionnée, dont un vote contre.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément
à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la
loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHOCHOY



Le Maire,


Laurent DENIS

